

JOURNAL

HEBDOMADAIRE DE LA DIETE

Par Mr. de V.

Nr. VI.

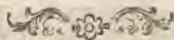
D E C E M B R E 1788.

Dimanche 14.

LA réponse à la Note de S. M. Le Roi de Prusse, ayant enfin été rendue publique, nous la rapporterons en entier ainsi que nous nous y étions engagé, dans le précédent numéro.

Les soussignés par ordre exprès du Roi, & des Etats Confédérés de la Diète présente, ont l'honneur de remettre à M. de Bucholtz Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Prusse, la réponse qui suit: Réponse relative à la Déclaration, par lui remise le 19. Novembre de l'année courante.

Les assurances d'un bon Voisinage, & d'une amitié toujours plus manifestée dans la seconde déclaration de S. M. le Roi de Prusse, ont de nouveau excité les sentimens de la plus vive reconnoissance des Etats Assemblés. Si l'établissement



de la Commission de Guerre, s'est attiré les témoignages flatteurs de S. M. le Roi de Prusse, la continuation des travaux de la Législation sur le même objet, établit que la Diète dans ses loix subséquentes, suit non seulement les principes de son gouvernement libre & Republicain, mais qu'elle y procede en acquérant journellement un esprit plus unanime.

C'est par là même que la République cherche à prouver à S. M. le Roi de Prusse, combien Elle apprécie la sagesse de ses vues, combien Elle désire remplir ses souhaits, & comme Elle tâche de répondre aux preuves non équivoques pour la sûreté & le bien-être de la Pologne; preuves que S. M. déclare généreusement supérieures à des Considérations d'ailleurs importantes.

Quoique la liberté de penser & de parler, soit une des propriétés constitutives d'un gouvernement Republicain, la différence des opinions & des discours, ne fait point cependant impression sur la volonté générale des Etats assemblés.

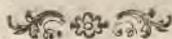
La Nation indisposée contre l'interprétation inusitée & illimitée de la Garantie de son gouvernement, n'étend pas ses inquiétudes jusqu'à s'allarmer sur une garantie conforme à son indépendance. Telle est celle que S. M. le Roi de Prusse définit dans sa Déclaration, une garantie générale de l'indépendance de la Républi-



que, sans s'immiscer dans les affaires intérieures, ni gêner la liberté de ses délibérations & de ses décisions, garantie, que la Nation conçoit ne pouvoir jamais être employée par le Garant contre la République, & qui ne le seroit même en sa faveur, qu'à la demande des Etats assemblés en Diète, contre le violateur de sa souveraineté, de sa liberté & de l'intégrité de ses possessions, S. M. le Roi de Prusse étant prêt & disposé dans ces vues amicales, à remplir envers la République ses anciens engagements d'alliance & de garantie générale, la Nation ne peut de son côté, que les accepter avec une réciprocité de désir & de sentiment.

La sollicitude de la République sur tout ce qui a rapport aux garanties indéfinies, avoit déjà fait envisager dans la réponse qu'Elle a donnée à la Cour de Petersbourg le 17. Novembre, la voie des négociations avec les Cours Voisines, comme le moyen le plus sûr de parvenir à l'existence la plus parfaite de la République.

En offrant nommément à S. M. le Roi de Prusse, par un Ministre accrédité qui sera incessamment nommé, l'ouverture d'une Négociation, les Etats assemblés sont entièrement persuadés, que S. M. voudra bien continuer des procédés aussi amicales que généreux, & si conformes à la sûreté & au bonheur de la République. S. M. le Roi de Prusse établira ainsi à jamais, la haute opinion que la nation Polonoise a conçue de sa ma-



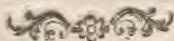
gnanimité, & de son caractère, qui réunit toujours la plus saine morale à sa Politique.

Varsovie ce 8. Decembre 1788.

<p>Stanislas Natęcz Malachowski Référendaire de la Couronne, Maréchal de la Diète & de la Confédération pour les Provinces de la Couronne.</p>	<p>Casimir Prince Sapieha Général d'Artillerie, Maréchal de la Confédération pour le grand Duché de Lithuanie.</p>
--	--

Séance du Mardi 9.

Le Maréchal de la Diète l'ouvrit par un discours, où rapellant à S. M. la promesse qu'Elle avoit faite, de nommer des représentants dans les cours Etrangères, il lut les noms des personnes que la Nation désignoit pour remplir ces places, & S. M. les accepta. C'étoient: pour Vienne, M. Woyna. Pour Versailles, M. Stanislas Potocki, Nonce du Palatinat de Lublin. Pour Constantinople, M. Pierre Potocki, Staroste de Szczerzec & Nonce de Podlachie. Pour Petersbourg, M. Stanislas Potocki, grand Maître d'Artillerie de la Couronne. Pour Berlin, M. le Prince Czartoryski, Grand Panetier de la Couronne. M. Severin Potocki, Nonce de Braclaw, présenta le projet d'une députation de la Diète, qui seroit



seroit chargée du travail des affaires Etrangères. Il fit à ce sujet un discours dont nous nous contenterons de traduire la fin.

Des milliers de citoyens rassemblés aux Diétines, ont permis, ont demandé même qu'on les chargea d'impôts onéreux, pourvu que leur produit fut employé à défendre la Patrie. Si ces mêmes citoyens pouvoient assister à nos délibérations, voici sans doute le discours qu'ils tiendroient aux Ministres que nous venons de nommer, voici quelles seroient leurs instructions.

O! vous (diroient-ils) que nous avons choisi pour représenter la Nation, avec plus de dignité & de fidélité qu'Elle ne l'a été jusqu'à présent, rendez vous au plutôt aux lieux de votre destination; dites l'état des choses tel qu'il est, non tel que l'ont dépeint des hommes intéressés à la faire voir sous un faux jour. Il est une triste vérité dont pourtant il faudra convenir, c'est que nous sommes un Peuple foible, subjugué, méprisé: mais ajoutez que ce Peuple veut avoir des forces, veut être libre, & que s'il est méprisé, c'est que quelques individus l'ont couvert de l'ignominie qu'eux seuls méritoient. Dites encore que les Polonois ne songent point à attaquer, mais à se défendre; car ils savent qu'ils sont foibles, mais ils savent aussi que la foiblesse peut trouver des ressources dans le désespoir: & ils aimeront mieux n'être plus, que d'exister pour nourrir l'orgueil de quelque maître que ce soit.



Sire, on ne peut point douter que ce ne soit le sentiment unanime de toute la Nation. Les discours que Votre Majesté entend tous les jours, doivent l'en convaincre; ceux que l'on tient loin de cette Capitale, respirent le même patriotisme: & je demande si de pareilles instructions, ne vaudroient pas mieux que celles que nos Ministres ont eu jusqu'à présent, & dont nous ne pouvons juger que par leurs effets. Quand au détail de la correspondance avec les Ministres, je ne crois pas que l'on puisse s'en occuper dans une assemblée aussi nombreuse que la nôtre, & chargée d'eux de plus grands intérêts. C'est pour quoi je présente ici le projet d'une députation des Etats, pour les affaires étrangères.

Le reste de la semaine, l'on a continué le travail de la Commission de guerre, & Samedi l'on est allé aux voix pour qu'il fut décidé, si la Commission résideroit dans la Capitale, ou dans quelque Ville de Province: la pluralité a été fort décidée en faveur du premier avis.

